

Un collectif d'associations s'élève contre la possible urbanisation de 150 hectares à Bois-Guillaume et Bihorel

Environnement. Samedi un collectif d'associations est venu défendre le site de La Prévotière, soit 150 hectares naturels « menacés » par le PLUi.

Paris-Normandie Publié le 09/12/2019 à 04:59 Mis à jour le 09/12/2019 à 04:59

Temps de lecture : 1 minute



La prairie aux chevaux risque de disparaître. (Photo Paris-Normandie)

Les mobilisations continuent suite à la procédure d'adoption du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dont va se doter la Métropole Rouen Normandie au mois de février. Depuis des semaines, associations, certains élus et des riverains dénoncent la potentielle transformation de 1 020 hectares de terres naturelles et agricoles en zones à urbaniser.

Un potager géant et bio ?

Dernier exemple en date, les mobilisations à Bonsecours samedi, sur le parvis de la Basilique, pour « sauver » la ferme Lefevre et la rencontre proposée à la frontière de Bihorel et de Bois-Guillaume où les 150 ha du site de La Prévotière sont « menacés ».

« Le nord de Rouen est déjà particulièrement urbanisé. Sur ce site, le PLUi prévoit l'agrandissement d'une zone commerciale et la création d'une boucle pavillonnaire, dénonce un militant. Cette artificialisation des sols sera irréversible. Doit-on sacrifier à cette spéculation alors qu'on voit aujourd'hui les conséquences de ce pragmatisme économique prétendument efficace ? », rajoute-t-il en pensant aux épisodes d'inondation, de ruissellement - ces menaces du ciel - mais aussi aux îlots de chaleur urbains générés par la minéralisation de

l'habitat. « *Pourquoi ne pas profiter de la présence toute proche de la cuisine centrale de Rouen pour créer un circuit d'approvisionnement en denrées hypercourt, et bio, pour les cantines ?* »

Si récemment Yvon Robert, président de la Métropole, a défendu l'idée que ce PLUi ouvrait la possibilité d'urbaniser 1 020 hectares, il a aussi détaillé qu'il ne s'agissait pas d'un objectif, mais d'un maximum.

C'est aussi dans ce contexte que les associations ont soulevé les préconisations du commissaire enquêteur qui estime que deux parcelles du site de La Prévotière (4,25 ha) doivent être reclassées en zone naturelle ou agricole.

De son côté Théo Perez, candidat sans étiquette à la mairie de Bois-Guillaume, a apporté son soutien à cette mobilisation, lui qui met au cœur de sa campagne « *l'urbanisme et la transition écologique* » et qui estime que les nouvelles constructions doivent « *préserver et/ou valoriser les espaces naturels et agricoles* ».

Benoît Marin-Curtoud

Journaliste, agence locale de Rouen
b.marincurtoud@paris-normandie.fr